

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant pour le paramétrage de HDM-4 et l'élaboration de stratégies d'entretien (Relance)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 20 décembre 2019.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, envisage de sélectionner un consultant pour le paramétrage de HDM-4 aux contextes du Sénégal et l'élaboration de stratégies d'entretien, sur financement du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA).
3. Les prestations attendues du Consultant consistent à :
 - mettre à jour les données d'entrée du modèle HDM-4;
 - déterminer les conditions et coûts d'exploitation des véhicules au Sénégal ;
 - collecter les données permettant de prendre en compte les volets coût des accidents et impacts environnementaux dans les études ;
 - adapter les données existantes aux exigences du modèle, avec le niveau de précision nécessaire ;
 - déterminer les coefficients qui permettent de garantir que le modèle reflète la réalité du contexte sénégalais ;
 - ajuster les paramètres des équations pour que le modèle reproduise avec fidélité les évolutions constatées ;
 - ajuster les paramètres des sous-modèles effets sur les usagers (RUE) et dégradations des routes et effets des travaux (RDWE) de HDM-4 ;
 - élaborer et harmoniser les politiques et stratégies d'entretien utilisables dans le contexte du Sénégal pour les études HDM-4.
4. La passation des marchés se fera selon les règles de procédure du décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics du Sénégal.
5. L'AGEROUTE Sénégal invite les Consultants (Cabinets) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir

les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Qualification générale dans le domaine de l'ingénierie routière (études et contrôle des travaux routiers) notée sur 20 points.
- Expérience pour des missions similaires : études d'évaluation socio-économique de projets routiers, avec HDM-4 ; études techniques d'exécution de projets routiers, prestations d'auscultation de chaussée, etc. notée sur 50 points.
- Organisation technique et managériale notée 20 points).
- Disponibilité d'un réseau d'experts qualifiés dans le domaine (10 points).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les Consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

La durée prévisionnelle des prestations est de vingt (20) mois.

6. Une liste restreinte de candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'AGEROUTE. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité – coût).
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

AGEROUTE SENEGAL,
Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar-Sénégal
Tel.: (221) 33 869 07 51
Fax: (221) 33 869 07 51

et aux heures suivantes 09H00 à 17H00 à la secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés ou par courrier électroniques aux adresses suivantes : rndour@ageroute.sn ; mldiop@ageroute.sn, tbafei@ageroute.sn; lcisse@ageroute.sn.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé (1 original et 1 copie) au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SÉNÉGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **18 février 2020 à 11 heures 30 minutes** précises (heure locale) à l'adresse ci-dessus.
9. La langue de travail sera le français.

LE DIRECTEUR GENERAL
Ibrahima NDIAYE